

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt quatre, le 7 juin, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents** : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT, M. CHEVALIER

Absente excusée : Emilie GIRAUD

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 30 mai 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2024-20/ OBJET : Prix du repas à la cantine et règlement pour l'année 2024-2025**

M. le Maire présente au Conseil le bilan de la cantine scolaire pour l'année 2023-2024.

A la date du 30 avril 2024, 2654 repas ont été facturés. En ne tenant compte que des fournitures nécessaires à la fabrication des repas, le résultat comptable est de 1609 € pour cette période (les charges de salaires et de fonctionnement du bâtiment ne sont pas prises en compte dans ce résultat).

Il précise que pour la période scolaire en cours, le prix du repas est de 4 € pour le repas enfant et 7,70 € pour le repas adulte.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs des repas à la cantine et demande au Conseil de valider les tarifs suivants :

- 4 € le repas enfant
- 7,70 € le repas adultes

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- accepte de mettre le prix du repas enfant à 4 €
- accepte de mettre le prix du repas adulte à 7,70 €
- valide le règlement intérieur de la cantine

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance  
Elodie LAVERT



Le Maire  
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240607-2024-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024